

Paraît lorsque la  
Municipalité le juge  
nécessaire

(Affiché dans les trois  
villages et publié sur le site  
communal).

N° 02/2023

## INFORMATIONS OFFICIELLES

[www.goumoens.ch](http://www.goumoens.ch)  
[greffe@goumoens.ch](mailto:greffe@goumoens.ch)

Commune de  
Goumoëns



### Conseil communal

Dans sa séance du 14 mars 2023, le Conseil communal a accepté :

- **Le préavis municipal n° 01/2023** relatif au remplacement de la conduite d'eau sous pression et réfection du revêtement bitumineux – chemin des Craux (DP 24) – ainsi qu'au remplacement de la conduite d'eau sous pression – chemin Pré de Cure (DP 16);
- **Le préavis municipal n° 02/2023** relatif à l'adoption du Plan d'affectation EMS Fondation les Châteaux;
- **Le préavis municipal n° 03/2023** concernant le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

### Statistiques déchets 2022

<i>Matériaux</i>	<i>Quantité (to) 2021</i>	<i>Quantité (to) 2022</i>
Papier, carton	64.89	64.00
Broyage (bois impropres, encombrants)	71.15	59.10
Métaux divers (alu, ferraille, capsules Nespresso, boîtes fer blanc, etc.)	29.67	15.04
Verre	52.40	44.58
Récupérables (habits-TEXAID, vieux pain)	04.11	04.02
Démolition/terrassment	29.96	22.32
Electroménager	05.33	06.43
Plastiques divers	32.56	27.80
Déchets spéciaux (aérosols, batteries, piles, ampoules, pneus, etc.)	01.84	00.02
<b>Total</b>	<b>291.91</b>	<b>239.29</b>

Soit par habitant 255.17 kg en 2021 et 189.66 kg en 2022.

### Centre de Tri

La Municipalité met au concours un poste de surveillant remplaçant pour le centre de tri.

Offre à envoyer à :

Administration communale de Goumoëns

Rue Château-Dessus 1 – 1376 Goumoëns-la-Ville

Pour tous renseignements vous pouvez contacter M. Laurent Vulliamy, Municipal en charge, au 021/886 15 44.

→ Suite au verso →



## Pâques 2023 à la grande salle - Dimanche 9 avril dès 18h00

Comme le veut la tradition, la société de Jeunesse organisera à nouveau la fête pascale. Un apéritif sera offert, puis un repas composé d'omelettes et de grillades suivra. Un grand concours de décoration d'œufs sera organisé pour les plus jeunes.

D'ores et déjà, nous remercions les habitants de la Commune de réserver un bon accueil aux membres de la Jeunesse qui passeront ramasser les œufs dans les trois villages **Vendredi Saint à Eclagnens, Goumoëns-le-Jux et Sur les Craux. Samedi 8 avril dans le reste du village de Goumoens-la-Ville.**

---

## Rappel à la vigilance aux propriétaires de chiens / Tenue en laisse sur le territoire cantonal

En vertu du règlement d'exécution de la loi sur la faune, nous rappelons qu'il est obligatoire de tenir les chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt. Le printemps et le début de l'été constituent en effet une période sensible pour la faune sauvage. Les dérangements peuvent notamment mettre en danger la reproduction de nombreuses espèces animales. A ce titre, nous rappelons que le cadre légal comprend également la possibilité, pour le corps des surveillants de la faune, le garde forestier et l'inspecteur des forêts de dénoncer les propriétaires de chiens non tenus en laisse en forêt durant cette période.

Il est en outre rappelé que le ramassage des excréments canins **et les sachets prévus** à cet effet est obligatoire; ces derniers doivent impérativement être déposés dans une des nombreuses poubelles installées dans les trois villages.

---

Vous retrouvez toutes les informations utiles au **Troc mobile** sur le site de la commune [www.goumoens.ch](http://www.goumoens.ch) / onglet « vie pratique et locale » / rubrique « déchets, tri et décharge ».



M. Jean-René Romanens et M. Sébastien Perey

Dans sa séance du 27 juin 2022,  
le Conseil communal a accepté l'acquisition  
d'un nouveau tracteur pour la voirie.

La Municipalité